

REGLEMENT

Championnat d'échecs jeunes du Tarn et Garonne 2015

CONDITIONS GENERALES

Article 1.1 : Conditions de participation

Peuvent y participer tous les jeunes possédant la licence 2015-2016 de la Fédération française d'échecs A ou B et licenciés dans un club du Tarn et Garonne.

Article 1.2 Organisation

Le championnat est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne et l'Echiquier montalbanais. Il se déroulera le dimanche 13 décembre 2015 à Montauban au centre de loisirs du Ramiérou.

1.3 Catégories

Les championnats se déroulent d'une part en catégories filles, d'autre part en catégories mixtes, dans les catégories d'âge suivantes : minimes, benjamins, pupilles, poussins, petits-poussins.

Il est organisé un tournoi par catégorie.

TOURNOIS

2.1 Cadences:

Les tournois seront joués suivant les règles de la FFE, selon les cadences suivantes :

Pour les catégories poussins et petits poussins : 20 min + 10 s par coup

Pour les catégories pupilles, benjamins, minimes : 30 mn + 10 secondes par coup .
Dans les catégories ayant un nombre de participants égal ou inférieur à 5, la cadence pourra être augmentée jusqu'à 50 mn + 10 s (ou supérieure sur décision de l'arbitre)

2.2 Classement

Le classement est établi au nombre de points.

2.3 Départage

En cas d' ex-æquo, des matches de départage seront organisés pour les titres de champions départementaux.

- 1) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, parties aller-retour avec les couleurs inversées.
- 2) S'il y a plus de 2 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup.
- 3) En cas de nouvelle égalité, à l'issue de ces matches de départage, une partie de départage est organisée avec 5 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les

blancs, 4 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les noirs, les blancs ayant l'obligation de gagner, le choix des couleurs est laissé au plus jeune des joueurs.

2.4 Qualifications

Pour toutes les catégories, seront qualifiés pour le championnat de ligue, tous les joueurs réalisant la moitié des points +0,5 dans les parties l'opposant aux autres joueurs de leur catégorie. (par exemple sur 5 rondes, il faut réaliser 3 points).

Le point d'exempt ou de forfait est compté pour un point.

Si quelques catégories sont sous représentées (2 à 4 joueurs donc 3 rondes maxi), il est toutefois possible à l'issue des parties qualificatives de faire jouer entre eux ceux qui n'ont plus de match à jouer ainsi que les éventuels exempts des autres tournois pour les 2 rondes restantes. Pour la qualification, ne seront prises en compte que les parties jouées dans la catégorie.

Dans le cas des catégories sous-représentées, on appliquera le tableau suivant qui reprend chaque cas de figure. Toutefois tout joueur ayant obtenu la moitié des points + $\frac{1}{2}$ sera qualifié.

Tableau synthétique résumant les différents cas de figure

1 joueur : 1 qualifié	
2 joueurs : 1 qualifié	2 rondes (cadence longue aller-retour. + départages en parties rapides ou blitz en cas d'égalité
3 joueurs : 2 qualifiés	2 rondes (cadence longue) en système toute ronde (système Berger) + départages en parties rapides ou blitz en cas d'égalité
4 joueurs : 2 qualifiés	3 rondes (cadence longue) en système Berger + départages en parties rapides ou blitz en cas d'égalité
5 joueurs : 3 qualifiés	4 rondes en système Berger Départage au Sonneborg Berger
6 joueurs : 3 qualifiés	5 rondes en système Berger Départage au Sonneborg Berger
7 joueurs et au-delà : qualifiés à moitié des points + $\frac{1}{2}$	5 rondes au système Suisse. Départage : Bucholtz, Bucholtz tronqué et performance

Les joueurs qualifiés d'office grâce au précédent Championnat de France n'enlèvent pas de place qualificative dans le tableau précédent.

2.5 Repêchage

Celui-ci demeure exceptionnel et doit être justifié par un cas de force majeure (par exemple pour cause de maladie ou de raison familiale impérieuse). Seul le président du CDJE concerné est habilité à solliciter un éventuel repêchage. Tout cas de figure sera soumis à la Commission jeunes qui examinera les résultats sportifs du joueur et donnera un avis avant l'approbation du Comité directeur.

2.6 Qualifié d'office pour le Championnat Régional

Un joueur(se) ayant fait la moitié des points au précédent championnat de France est qualifié d'office au championnat régional de la saison en cours si celui-ci (celle-ci) demeure dans la même catégorie d'âge.

Si, entre-temps, il change de catégorie d'âge, alors il devra obtenir 5/9 au précédent championnat de France pour être qualifié d'office au championnat régional.

ARBITRAGE

3.1 Choix des arbitres

Les différents tournois sont supervisés par un arbitre principal, choisi par l'organisateur en accord avec le Président du Comité Départemental. L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage.

3.2 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

3.3 Commission d'appel

La commission d'appel est composée de l'arbitre principal, président de la commission, le président du comité départemental et le responsable des jeunes du département.

DIVERS

4.1 Encadrement

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du dit club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

4.2 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le dimanche soir à 18h. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

4.3 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.